

• DE SEPTEMBRE À OCTOBRE 2022 •

# ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS DE TRIANON ET DE L'ESPÉRANCE DE LA CAESM

## > OBJECTIFS :

- Evaluer les concentrations en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>, traceur de la pollution automobile, dans l'environnement de 2 zones d'activités de la CAESM
- Établir une cartographie de ce polluant sur la zone d'étude
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

## > CONTEXTE :

Afin de mieux identifier les enjeux «AIR» sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) a sollicité Madininair en 2022 pour une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> (polluant traceur de la pollution automobile) dans les zones d'activités de l'Espérance dans la commune de Rivière-Salée et de Trianon dans la commune du François. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial.

## > MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	CAMPAGNE 3	CAMPAGNE 4
Du 05/09 au 19/09/2022	Du 19/09 au 03/10/2022	Du 03/10 au 17/10/2022	Du 17/10 au 31/10/2022

## RÉSULTATS

### > ZONE DE L'ESPÉRANCE À RIVIÈRE-SALÉE

Aucun site de mesure ne dépasse le seuil d'évaluation inférieur. Ainsi, **le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) semble faible sur cette zone.**

Cependant, les concentrations mesurées en NO<sub>2</sub> à proximité du rond-point et à l'entrée du bourg dépassent le seuil de référence de 10µg/m<sup>3</sup> recommandé par l'OMS en 2021.

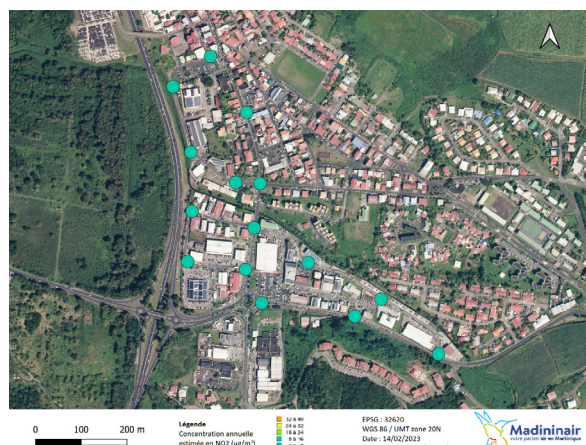


Fig. 1 Spatialisation des concentrations moyenne annuelle estimée en dioxyde d'azote dans la zone de l'Espérance à Rivière-Salée

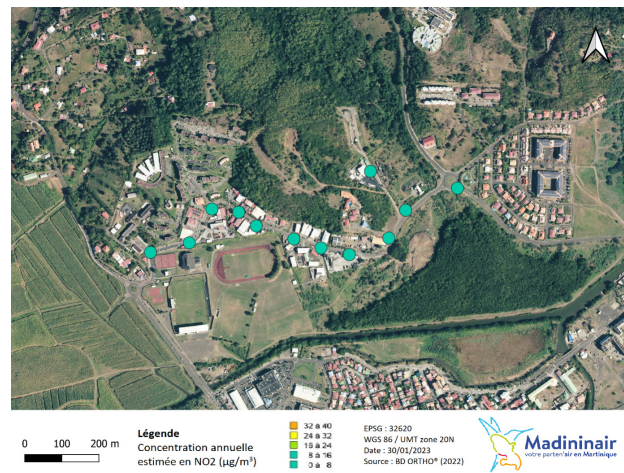


## > ZONE DE TRIANON AU FRANÇOIS

Aucun site de mesure ne dépasse le seuil d'évaluation inférieur. Ainsi, **le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) semble faible sur cette zone**. Grâce aux vents d'Est et Sud-Est qui balayent la zone, le dioxyde d'azote semble se disperser plus rapidement.

Toutes les valeurs mesurées sont en dessous du seuil de référence de 10µg/m<sup>3</sup> préconisé par l'OMS en 2021.

Fig. 2 Spatialisation des concentrations moyenne annuelle estimée en dioxyde d'azote dans la zone de Trianon au François



## CONCLUSION

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM), Madininair a réalisé des mesures du dioxyde d'azote par tubes passifs sur deux zones d'activités : la zone de l'Espérance à Rivière-Salée et la zone de Trianon au François.

Ces mesures se sont déroulées sur 4 campagnes de 2 semaines de septembre à octobre 2022, représentant 14% du temps de l'année permettant d'estimer une moyenne annuelle. Les concentrations moyennes en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), relevées sur chaque site de mesure, ont ainsi pu être comparées à la valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m<sup>3</sup> et aux seuils d'évaluation supérieur et inférieur, seuils utilisés pour définir le risque de dépassement

des normes environnementales.

Ces mesures ont également permis de spatialiser les concentrations en NO<sub>2</sub> et définir les zones les plus impactées par la pollution automobile.

Les résultats de cette étude ont pu montrer que **les concentrations en dioxyde d'azote ne dépassent pas le seuil d'évaluation inférieur**. Ainsi **le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote pour une mesure réalisée toute l'année, sur ces sites, semble faible**.

Toutefois, à proximité du rond-point de Rivière Salée, les concentrations mesurées en NO<sub>2</sub> dépassent le seuil de référence de 10µg/m<sup>3</sup> préconisé par l'OMS en 2021.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair  
31, rue du Professeur Raymond Garcin  
Allée des Pruniers  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 60 08 48  
info@madininair.fr  
www.madininair.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE